

**INTERVENTION DEVANT LES REPRESENTANTS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NIORT LE 2 MARS 2021**

Nous vous remercions de nous donner la parole, même si vous vous en doutez, ce n'est pas pour vous tenir des propos optimistes et sereins au sujet de ce qui se passe dans les greffes.

Alors que le pays traverse une période particulièrement complexe, en raison de la situation sanitaire doublée d'une défiance croissante de la population envers les institutions, dont la nôtre, l'UNSA Services judiciaires constate plusieurs difficultés:

Force est de constater sur la question du télétravail que le personnel est désorienté par le double discours de la hiérarchie.

D'un côté, les plus hautes autorités de l'Etat en commençant par le 1<sup>er</sup> ministre et le ministre de la fonction publique qui incitent à mettre en place le télétravail le plus largement possible, politique d'ailleurs officiellement reprise et encouragée par le ministère de la justice et de l'autre côté le principe de réalité qui oblige à constater que sur le terrain la situation est tout à fait différente.

Les ultra portables arrivent au compte-gouttes sans être souvent correctement paramétrés et trop peu d'agents sont en situation de télétravail au-delà d'une journée par semaine, Les recommandations de la ministre de la fonction publique dans la circulaire du 7 octobre 2020 sont encore trop faiblement suivies pour avoir un impact notable sur la situation sanitaire au sein de nos juridictions.

Concernant la gestion informatique de cette crise, il est frappant de constater qu'outre le déploiement trop tardif de matériel adapté et le nombre insuffisant de portables mis à disposition des personnels de greffe, on ne peut que déplorer que peu d'applicatifs sont réellement accessibles en télétravail. Ainsi au civil, seul Winci est dorénavant accessible: aucun des XTI (civil- surendettement- majeurs protégés- saisies des rémunérations- nationalité) n'est accessible, sans oublier non plus Ajwin pour les BAJ, Wineurs pour le tribunal pour enfants, ACP, au parquet civil, Regina pour la régie. Des progrès sont encore à faire.

D'autre part, les greffes ont besoin d'aide et de personnel, et nous le disons et le répétons, cette situation n'est malheureusement pas conjoncturelle.

L'UNSA Services Judiciaires reçoit de nombreux appels de personnels débordés, stressés, écrasés par la charge de travail, que ce soit dans les services traitant du contentieux civil ou pénal.

L'aide qui nous est apportée ne consiste pas en renforts concrets et efficaces mais au contraire vient désorganiser les greffes à tel point qu'il est difficile aujourd'hui de savoir qui fait quoi.

Avant, mais c'était avant, les adjoints étaient chargés des tâches d'exécution, les greffiers des tâches relevant de la procédure et les greffiers en chef de la gestion du greffe. Tous étaient fonctionnaires.

Aujourd'hui, les adjoints peuvent faire le travail des greffiers dont ils ont la responsabilité mais pas le salaire, les greffiers doivent faire le travail des adjoints au regard de la vacance des postes, avec l'aide il est vrai de vacataires recrutés à pôle emploi, tout comme dernièrement le recrutement de A ou B contractuels dont la fiche de poste varie d'une juridiction à l'autre, ou bien encore des juristes assistants qu'il ne faut surtout pas confondre avec les assistants de justice...

Les greffiers en chef ont disparu au profit des directeurs de greffe dont la fonction est maintenant partagée avec des chefs de cabinet, des greffiers fonctionnels, des contractuels A et des magistrats chefs de pôles.

Tout ceci en relevant que la répartition précise des compétences de chacun varie géographiquement selon chaque juridiction et chronologiquement en fonction des mouvements des chefs de juridiction.

Cette situation n'est à terme pas tenable. Les juridictions ont besoin d'emplois pérennes, et ce à tous les niveaux et pas d'emplois précaires risquant de surcroît de mettre à mal le statut des fonctionnaires. Un gros travail de répartition et de clarification des tâches de chacun doit être mis en œuvre d'urgence.

L'équipe UNSA Services Judiciaires :

Geneviève Sabourault

Damien Mompied

Caroline Larché